

# COMPTE RENDU COMITE SYNDICAL DU 06 NOVEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le jeudi 6 novembre, le Comité du Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de la Seiche s'est réuni – à la communauté de Communes – Rue de Rennes - CHATEAUGIRON – sous la présidence de Monsieur Michel DEMOLDER, Président.

La séance s'est déroulée de 20h15 à 22h10.

Date de la convocation : 13 octobre 2014

Nombre de membres En exercice : 42 Présents : 22

Votants: 23 (dont 1 pouvoir)

Membres présents prenant part au vote : M. PASQUET Olivier (Argentré du Plessis); Mme VAYNE LEBLAY (Availles sur Seiche); M. COUPEAU Jean-Pierre (Boistrudan); M. BAUDOIN Hervé (Bourgbarré); M. SAMSON Yvon (Brie); M. FOULON Emmanuel (Bruz); M. CROYAL Ludovic (Chancé); M. KERBOEUF Alban (Chantepie); Mme LAVERGNE Michelle (Chartres de Bretagne); Mme DEPORT Marielle (Chateaugiron); M. DESMONS Jean-Michel (Corps Nuds); Mme. CHEVRIER Christine (Domalain); M. GESLIN Joseph (Essé); M. LECOMTE Christophe (Le Theil de Bretagne); Mme ANGER Marie-Paule (Nouvoitou); M. MARCHAND Pierre Marie (Orgères); M. LAMOUREUX Paul; (Piré sur Seiche); M. DEMOLDER Michel (Pont Péan); M. LE VERGER Denis (Retiers); M. PANAGET Armel (Saint Armel); M. LOIZANCE René (Saint Aubin du Pavail); M. DAGUIN Clément (Visseiche)

Membres suppléants présents : Mme PIEL Solange (Corps Nuds).

<u>Absents excusés</u>: M. GALLON Loïc (Domalain); M. LEMARIE Christophe (Le Pertre); M. FAUCHON Pierrick (Marcillé Robert)

**Pouvoirs:** Mme COENT Annie (Noyal Chatillon sur Seiche) donne pouvoir à Mme LAVERGNE Michelle (Chartres de Bretagne)

<u>Invités présents</u>: Mme CHEVRIER Elisabeth (CPA), Mme GARNIER Sandrine (SIBVS); Mme SORNAY Marie(SIBVS)

# RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

1.	Modification des statuts du syndicat					
2.	Décision modificative n°1 du BP 2014					
3.	Dématérialisation					
4.	Ressources humaines					
	Α.	Poste technicien bocage4				
	В.	Poste de technicien de rivière6				
	c.	Renouvellement de la convention de mise à disposition de Mme SORNAY 7				
5.	Pro	gramme 2015 du Contrat Territorial de Bassin Versant				
6.	Travaux « plantations » hiver 2014-2015					
7.	Act	ions envers les collectivités et les particuliers9				
	A.	Panneaux de communication9				
	В.	Charte – validation en conseil municipal10				
	c.	Courriers aux particuliers				
8.	Actions agricoles					
9.	Travaux CTMA11					
10.	С	Délégations des attributions du comité syndical au président depuis le 24 juin 201418				
11.	P	oints divers et informations19				
	A.	Communication19				
	В.	Point sur la GEMAPI19				

# Approbation du compte rendu du comité syndical du 24 juin 2014

Le compte rendu du comité syndical de la séance du 24 juin 2014 a été soumis à l'approbation des membres du comité syndical. Aucune remarque n'a été formulée.

# 1. Modification des statuts du syndicat

Le président, M. Michel DEMOLDER, a fait un point sur les communes qui ont fait part de leur souhait d'adhérer au syndicat.

Actuellement le Syndicat est composé de 42 communes adhérentes soit 81% de son territoire. La commune de Saint Didier a délibéré pour adhérer au Syndicat de la Seiche.

La commune de Louvigné-de-Bais a également sollicité son adhésion, et a délibéré favorablement le 28 octobre 2014.

Dans les statuts actuels, il est noté à l'article 4 « Organisation et fonctionnement du Syndicat », que le bureau se compose d'un Président, de quatre vice-présidents et d'un secrétaire. Cette dernière fonction n'a jamais été attribuée. Le bureau actuel propose que ce poste soit supprimé puisque le secrétariat du Comité Syndical est assuré par l'animatrice-coordinatrice et la secrétaire – comptable.

A l'issue de la présentation de ces éléments, les membres du comité syndical ont délibéré favorablement, et à l'unanimité :

- pour ACCEPTER l'adhésion des nouvelles communes ;
- pour MODIFIER le périmètre du Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de la Seiche à savoir l'article 1 des statuts du syndicat qui correspond à la liste des communes membres;
- pour SUPPRIMER le poste de secrétaire au sein du bureau du Comité Syndical et ainsi modifier l'article 4.

#### 2. Décision modificative n°1 du BP 2014

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des ajustements de crédits sur le budget principal du Syndicat, il a été proposé aux membres du Comité syndical d'autoriser le Président à procéder aux mouvements de crédits, section de fonctionnement, constituant la décision modificative n°1 et détaillée ci-dessous.

			BP Voté le	Crédit de	Crédit	Nouveau
Section	Chapitre	Article	28/02/14	diminution	d'augmentation	budget
Fonct	022 : dépenses imprévues	022	937 €	– 937.00 €		0 €
Fonct	012 : charges de personnel et frais assimilés	6218	9 000 €	-1000€		8 000 €
Fonct	67 : atténuation recettes	673	4 000 €		+1937€	5 937 €
Fonct	o11 : charges à caractère général	6227	2 000 €	-1000.00€		1 000 €
Fonct	66 : charges financières	6615	1500€		+1000€	2 500 €

En effet, le Syndicat doit :

- rembourser le trop perçu de subventions versées par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour le dossier Suivi qualité des eaux.
- faire face à plusieurs factures de travaux (milieux aquatiques) dont les montants sont élevés et dont les subventions correspondantes sont réglées après le paiement des factures.

Les membres du comité syndical ont délibéré favorablement, et à l'unanimité :

- pour AUTORISER ce mouvement de dépenses, section fonctionnement, constituant la décision modificative n°1 et détaillée dans le tableau ci-dessus.

### 3. Dématérialisation

Le déploiement par Mégalis Bretagne de sa nouvelle Plateforme Régionale d'Administration Electronique prévoit notamment l'évolution du service de télétransmission des actes en Préfecture au travers d'un changement d'opérateur « Tiers de Télétransmission ».

- Considérant le fait que le Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de la Seiche utilise le service de télétransmission des actes en Préfecture proposé par Mégalis Bretagne et qu'elle souhaite continuer à l'utiliser,
- Considérant le fait que le changement d'opérateur « Tiers de Télétransmission » nécessite la signature d'un avenant à la convention passée avec la Préfecture dans le cadre de la télétransmission des actes au contrôle de légalité.
- Considérant également le fait que l'adoption du bouquet de services numériques
   Mégalis Bretagne nécessite la signature d'une nouvelle convention (500 € HT)

Les membres du comité syndical ont délibéré favorablement, et à l'unanimité pour :

- AUTORISER le Président à signer l'avenant à la convention passée avec la Préfecture dans le cadre de la télétransmission des actes au contrôle de légalité;
- AUTORISER le Président à signer la nouvelle Convention Mégalis Bretagne et tous documents nécessaires à la mise en œuvre du projet Mégalis pour la période 2015/2019;
- APPROUVER le nouveau barème de contribution relatif au bouquet de services numériques.

#### 4. Ressources humaines

#### A. Poste technicien bocage

Jean-François POULARD a été embauché en juin 2012 pour occuper le poste de technicien Bocage. Son contrat s'achève le 31 décembre 2014.

Il n'a pas souhaité renouveler son contrat dans les conditions proposées par le Syndicat – à savoir un temps plein - en raison d'autres orientations personnelles et professionnelles. Par conséquent, le syndicat va devoir procéder au recrutement d'un nouvel agent.

Les missions spécifiques relatives au poste de technicien bocage relèvent notamment :

- du pilotage de l'action en faveur du maillage bocager et du programme de plantations et de régénération bocagères,
- de l'animation d'une démarche participative autour du bocage et de l'élaboration,

- · du suivi des programmes de travaux,
- de la mise à jour de la base de données BOCAGE sous le logiciel SIG (ARCGIS)

Dans le cadre des possibilités inscrites au prochain programme Breizh Bocage, le syndicat souhaite élargir les missions d'animation du technicien Bocage.

En effet, en plus des missions « classiques » de réalisation et de suivi des travaux de plantations, les missions suivantes pour la période à venir 2015-2020 pourraient être développées :

Régénération naturelle assistée et entretien de bord de route

Le Syndicat souhaiterait donc accompagner les acteurs locaux (collectivités, agriculteurs...) dans le développement de cette pratique.

- Réalisation des inventaires bocagers à travers les documents d'urbanisme
- Plans de gestion et filière bois énergie;
  - Recueil d'informations et connaissance de l'ensemble des initiatives locales et des attentes du territoire ;
  - Mettre en place des outils et de faciliter l'accès aux plans de gestion en apportant un savoir-faire aux agents communaux comme aux agriculteurs.

Ces missions concerneraient toujours la totalité du territoire du bassin versant, sauf celui des communes de la Communauté de Commune du Pays de la Roche aux Fées et de Moyenne Vilaine et Semnon qui conservent la maîtrise d'ouvrage des missions « Bocage ».

M. LAMOUREUX (Piré –sur-Seiche) a fait la remarque que le Syndicat de la Seiche pourrait être l'unique la maitrise d'ouvrage du programme Breizh Bocage.

M. LE VERGER (Retiers) a répondu que le poste avait été maintenu par la Communauté de Commune du Pays de la Roche aux Fées pour développer la filière bois notamment.

Par ailleurs, M. DEMOLDER a rappelé que malgré le renouvellement d'un deuxième programme Breizh Bocage, le syndicat ne peut à ce jour envisager sérieusement l'embauche d'un second technicien bocage.

Si l'organisation actuelle, des structures en place, devait évoluer avec la loi GEMAPI, il faudrait se poser alors la question de l'embauche ou pas d'un second technicien bocage dans la mesure où le territoire d'intervention du Syndicat sur l'ensemble du bassin versant serait alors trop vaste pour un seul technicien.

#### Le Président informe l'assemblée délibérante :

→ Aux termes de la loi n° 84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services. De même, la modification du tableau des effectifs afin de permettre les avancements de grade relève de la compétence de l'assemblée délibérante.

#### → Enfin,

- les suppressions d'emplois
- les modifications excédant 10 % du nombre d'heures de service hebdomadaire et/ou ayant pour effet de faire perdre le bénéfice de l'affiliation à la CNRACL
- sont soumises à l'avis préalable du Comité Technique (Paritaire).

#### Le Président propose à l'assemblée délibérante :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 3-2;

Vu le décret n°88-145 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale;

Vu le tableau des emplois adopté par délibération n°2014-02-010 du 28 février 2014;

Vu la délibération relative au régime indemnitaire n°2014-04-0022 adoptée le 29 avril 2014;

Considérant la nécessité de modifier l'emploi(s) permanent(s) compte tenu des enjeux de reconquête de la qualité de l'eau sur le bassin versant de la Seiche;

Considérant que cet emploi pourrait être pourvu par un agent non titulaire (sur le fondement de l'article 3-3 de la loi n° 84-53 modifiée), il relèverait de la catégorie B de la filière technique sur le grade de technicien.

Afin d'assurer la continuité des actions conduites depuis 2012 sur la thématique du bocage, il sera demandé aux membres du comité syndical de délibérer pour :

- CREER un poste de technicien « bocage » sur un poste de catégorie B du cadre d'emploi de technicien, à temps complet (35/35ème d'heures / semaine);
- AUTORISER le Président à lancer une procédure de recrutement pour le poste de technicien bocage ;
- MODIFIER le tableau des emplois le cas échéant;
- SOLLICITER les subventions auprès des différents financeurs (Agence de l'Eau, Europe). d'inscrire au budget les crédits correspondants;
- INDIQUER que les dispositions de la présente délibération prendront effet à la date du recrutement;
- INFORMER que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

#### B. <u>Poste de technicien de rivière</u>

Guillaume DERAY assure depuis le 1<sup>er</sup> avril 2011, les missions de technicien de rivière au Syndicat de la Seiche. Il a été embauché le 1<sup>er</sup> avril 2012, sur un poste d'ingénieur territorial (catégorie A) dans la mesure où :

→ Pour le recrutement d'un agent contractuel sur un emploi du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la loi (article 3-3 2°)

Son contrat arrivera à terme le 31 mars 2015.

De façon à assurer la réalisation et le suivi des travaux inscrits au contrat territorial volet « milieux aquatiques », le comité syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents décide :

- d'AUTORISER le Président à lancer une procédure de recrutement conformément à la réglementation en vigueur ;

- d'INSCRIRE au budget 2015 les crédits correspondants;
- de MODIFIER le tableau des emplois le cas échéant ;
- de SOLLICITER les subventions auprès des différents financeurs (Agence de l'Eau, Département, Région Bretagne...) pour ce poste avec les moyens matériels nécessaires à son fonctionnement.

#### C. Renouvellement de la convention de mise à disposition de Mme SORNAY

Comme indiqué, dans la délibération du 24/10/2013, il est convenu de mettre à disposition Madame Marie SORNAY, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2014, à raison de 3h hebdomadaires consécutives pour le Syndicat Intercommunal du Bassin du Semnon pour une durée de 1 an renouvelable dans la limite de 6 ans maximum.

La convention de mise à disposition a été transmise le 23 octobre 2014 à Mme SORNAY pour accord, avant signature.

Le Président a informé les membres du comité syndical du renouvellement de la convention de mise à disposition de Mme SORNAY pour les missions de paie et comptabilité pour le Syndicat Intercommunal du Bassin du Semnon, pour une durée d'un an renouvelable, dans la limite de 6 ans maximum. Ce renouvellement prend effet à compter du 1er novembre 2014.

## 5. Programme 2015 du Contrat Territorial de Bassin Versant

Le programme d'action du contrat territorial de bassin versant de la Seiche pour la période 2012-2016, signé le 10 juin 2013 avec les partenaires financiers entre dans sa 4ème année d'élaboration.

L'animatrice – coordinatrice du Syndicat informe les membres du comité syndical que tel que définis dans le cadre du contrat territorial de Bassin Versant signé le 10 juin 2013, les actions principales reconduites pour 2015 sont :

#### **ACTIONS AGRICOLES**

- Informer, former et démontrer
- Développer les référentiels locaux
- Engager les prescripteurs dans un conseil agri-environnemental
- Développer les pratiques agro-environnementales et favoriser les évolutions de système
- Améliorer les pratiques de fertilisation azotée
- Limiter l'érosion et le ruissellement
- Réduire les quantités de produits phytosanitaires appliquées
- Retrouver des sols de qualité
- Aménager des sites pilotes

#### ACTIONS EN FAVEUR DES COLLECTIVITES, DES INDUSTRIELS/ARTISANS ET DES PARTICULIERS

- Informer, communiquer et accompagner aux changements de pratiques les collectivités (AEU...)
- Réduire l'usage des produits phytosanitaires
- Aider à améliorer la gestion des eaux pluviales
- Suivre et évaluer l'amélioration et l'efficacité des équipements d'assainissement collectifs et individuels
- Informer, sensibiliser les industriels et les artisans
- Eduquer et sensibiliser les particuliers et scolaires à la qualité de l'eau

#### **MILIEUX AQUATIQUES**

- Rétablir la continuité écologique
- Diversifier et améliorer les habitats
- Restaurer la morphologie des cours d'eau
- Gérer les embâcles
- Gérer les plantes invasives
- Aménager des frayères à brochets

#### AMENAGEMENT BOCAGER

- Améliorer et préserver et le maillage bocager
- Créer de nouveaux linéaires de bocage pour limiter notamment le transfert du phosphore

#### COMMUNICATION

Développer des outils de communication pour sensibiliser les usagers du bassin versant

#### **SUIVI QUALITE**

Assurer le suivi qualité physico-chimique et biologique des masses d'eau bassin versant

Les membres du comité syndical, après en avoir délibéré, ont décidé, à l'unanimité :

- d'APPROUVER le programme d'actions 2015 du Contrat Territorial de Bassin Versant ;
- d'AUTORISER le Président à solliciter les subventions de l'année 2015 auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, de la Région Bretagne, de la Région Pays de la Loire, du Conseil Général 35 et des fonds Européens (à hauteur de 80%) nécessaires pour :
  - la mise en œuvre du programme d'actions de l'année 2015 du Contrat Territorial de Bassin Versant ;
  - le financement des postes de la cellule animation : animatrice-coordinatrice, secrétaire-comptable, de l'animatrice agricole, et du technicien de rivière.

# 6. Travaux « plantations » hiver 2014-2015

Un point sur les travaux de plantations sur la commune de Cuillé et sur les travaux de plantations de la ripisylve de l'hiver 2014-2015 a été présenté au cours de la séance.

- Travaux dans le cadre du programme 2013-2014 : 4.000 ml de haies créées dont 1.000 ml sur talus (charrue forestière)
- Programme de restauration du bocage sur Cuillé. Prévision 30.000 € de budget, soit environ 5 Km de travaux.

L'appel d'offres est en cours (date de réception des offres : 14 novembre 2014- date de la CAO : 21 novembre 2014).

Programme de plantation en ripisylve (CTMA)

Prévision 13.000 € de budget. L'appel d'offres est commun avec les travaux de Cuillé.

#### **Programme Breizh Bocage**

- Il est nécessaire de définir une stratégie territoriale 2015-2020 pour juin 2015 (document dans lequel sont précisées les actions que le syndicat choisit de porter).
- Il faudra élargir le comité pilotage actuel et associer la commission professionnelle agricole.

# 7. Actions envers les collectivités et les particuliers

#### A. Panneaux de communication

Pour faire suite à la réunion de restitution de l'évaluation de la Charte d'entretien des espaces communaux, le Syndicat souhaite aider les communes à développer des outils de communication à destination des usagers afin de mieux faire partager et comprendre les techniques alternatives mises en place par les communes du bassin versant de la Seiche.

Ce travail s'inscrit dans le cadre de la politique de reconquête de la qualité de l'eau que conduit le Syndicat de la Seiche depuis 2012 à travers son Contrat Territorial de Bassin Versant. Ces actions sont également en lien avec le Plan Ecophyto qui prévoit une réduction globale de 50% de l'utilisation des produits phytosanitaires à l'horizon 2018 et le texte de la loi Labbé qui vise la mise en place de l'objectif zéro phyto dans l'ensemble des espaces publics à compter du 1er janvier 2020 : interdiction de l'usage des produits phytosanitaires par l'État, les collectivités locales et établissements publics pour l'entretien des espaces verts, promenades, forêts.

Afin d'aider les collectivités qui souhaitent s'engager dans une telle démarche, ou qui veulent communiquer sur des pratiques plus respectueuses de l'environnement, le Syndicat de la Seiche propose la mise en place d'outils de communication cohérents à l'échelle du bassin versant.

#### Il s'agit de 2 types de panneaux :

- Les premiers informent de la diminution de l'usage des pesticides sur la commune ;
- Les seconds, plus ciblés sur la mise en place de techniques alternatives à l'usage des pesticides, se veulent plus pédagogiques.









www.cap-atlantique.fr

Le Syndicat de la Seiche peut aider les communes à l'acquisition de ces panneaux.

Sandrine GARNIER a relancé les communes au cours de la séance, au sujet de la demande de besoin de panneaux de communication, afin de connaître de manière plus précise le budget à prévoir pour la réalisation de ces outils de communication.

#### B. Charte - validation en conseil municipal

Suite à l'évaluation de la charte d'entretien des espaces communaux réalisée en aout dernier, dans chaque commune du Bassin versant de la Seiche, il a été demandé aux communes de modifier certaines pratiques en fonction du niveau de la Charte que la commune souhaite atteindre.

Aussi, il sera demandé aux communes de faire part au Syndicat de la Seiche de leur état avancement concernant les améliorations proposées et attendues.

L'objectif étant que les communes puissent cosigner l'engagement de la Charte avec le Syndicat de la Seiche début 2015.

Sandrine GARNIER a précisé qu'en complément de cet engagement, les communes auront à délibérer en conseil municipal pour formaliser l'adhésion à cette charte.

Elle a précisé également que les points d'amélioration indiqués au moment de l'évaluation de la Charte devront être mis en application avant la signature de la Charte.

#### C. Courriers aux particuliers

Suite à une demande de plusieurs communes du Bassin versant, un courrier type à destination des particuliers, concernant l'usage non réglementé des produits phytosanitaires, a été soumis à l'approbation des membres du comité syndical.

Il a été proposé aux membres du comité syndical que la commune pouvait co-signer ce courrier avec le Syndicat de la Seiche. Ce courrier est joint à la note de synthèse.

M. LAMOUREUX (Piré-sur Seiche) a indiqué que la commune ne souhaitait pas garder le paragraphe « En conséquence, les communes adhérentes du bassin s'engagent dans un plan de réduction de l'usage des désherbants, voire arrêtent totalement d'utiliser ces produits pour limiter cette pollution».

Sandrine GARNIER a précisé que ce passage du courrier concernait l'engagement de l'ensemble des communes du bassin versant ; certaines sont engagées dans le zéro phyto d'autres pas. L'état d'avancement sur la diminution des produits phytosanitaires est très hétérogène à l'échelle du bassin versant.

Marielle DEPORT (1<sup>ère</sup> vice-présidente) a rappelé que cette lettre devait être utilisée comme un appui aux communes, pour d'une part, faire mieux connaître les actions du Syndicat et d'autre part, faire prendre conscience à certains particuliers que l'usage des produits phytosanitaires est réglementé. Enfin, Mme DEPORT a précisé que cette lettre est à destination des particuliers.

M. DEMOLDER a rappelé également que ce courrier se veut être informatif sur la réglementation parfois mal connue des particuliers.

Par ailleurs, M. LAMOUREUX a contesté le fait que soit précisé dans le courrier : « Il est important de noter que l'utilisation de ces produits présente un risque important d'exposition à des substances toxiques (de nombreux cas par an d'intoxication aux pesticides sont recensés par le centre antipoison de Bretagne et des Pays de la Loire), et ce même à très faibles doses (risques accrus de cancers et maladies neurodégénératives) ».

Sandrine GARNIER a souligné la méconnaissance du danger de ces produits pour la santé et qu'il est important de la rappeler.

M. LAMOUREUX a répondu qu'il faudrait un certificat individuel pour les particuliers.

Sandrine GARNIER a précisé que ce n'est pas du ressort du Syndicat, mais que peut être, à la lecture de ce courrier, l'usager peut comprendre que si les précautions d'utilisations ne sont pas respectées, ce produit peut s'avérer dangereux pour sa santé et son environnement.

Sandrine GARNIER a indiqué que ce courrier serait transmis aux communes pour qu'elle puisse l'utiliser si elle le souhaite.

Pour la commune de Chartre de Bretagne, il faudra voir comment ce courrier pourra être utilisé, dans la mesure où la réglementation en vigueur (en raison du périmètre de captage d'alimentation en eau potable) interdit déjà l'usage des pesticides sur une grande partie de la commune.

# 8. Actions agricoles

Un point sur les actions agricoles et sur le marché 2015-2016 sera fait au cours de la séance.

Un marché pour les actions agricole 2015-2016 a été conclu avec divers prestataires aux compétences reconnues.

- → Lot 1 multi attributaire: Accompagnement individuel des agriculteurs vers un changement de pratiques; 6 candidats retenus: Agrobio conseil, FD CETA 35, Yves Hardy, SCE, TerQualitechs, Chambre d'Agriculture+Adage; Prix unitaire plafond de 1 500 € TTC par diagnostic et suivi plafond 1 000 € TTC
- → Lot 2 : Prélèvements, analyses et interprétation des reliquats d'azote ; Chambre d'agriculture ; Marché de 38 000€ TTC
- → Lot 3 : Accompagnement individuel de 10 agriculteurs au désherbage mécanique du maïs ;
   Agrobio 35 ; Marché de 12 000€ TTC
- → Lot 4 : Observatoire des rendements du maïs et des engrais starter sur maïs ; Chambre d'Agriculture + FD CETA 35; Marché de 10 000€TTC
- → Lot 5 : Valorisation des pratiques agricoles des agriculteurs groupement Afip, Adage et Agrobio ; Marché de 8 900€ TTC

Mme Chevrier a précisé que le diagnostic agricole n'était pas obligatoire. Il doit apporter une plusvalue à la fois économique, sociale et environnementale. C'est un outil pour accompagner l'agriculteur, il doit permettre également de rassurer l'agriculteur sur les pratiques qu'il met en œuvre.

M. COUPEAU (Boistrudan) et M. PANAGET (Saint ARMEL) ont fait part de leur mécontentement pour le délai qu'il jugeait beaucoup trop long entre le bon de commande et la réception du diagnostic. Ce délai est considéré comme inacceptable.

Sandrine GARNIER a confirmé les difficultés avec certains prestataires concernant le rendu de diagnostics agricole. Elle a précisé également que le délai raisonnable pour que le prestataire

effectue le diagnostic depuis la date de transmission du bon de commande a été fixé à 6 mois par la Commission Professionnelle Agricole. Au-delà de ce délai, les prestataires devront justifier de leur retard. Et le cas échéant, des pénalités pourraient être appliquées comme défini dans le cadre du marché.

M. DEMOLDER et Sandrine GARNIER ont rappelé, que ce retard de réception, parfois d'un an pour certains prestataires, rend difficile la bonne gestion financière de ces prestations pour lesquelles le Syndicat est subventionné (à hauteur de 80%). Les subventions ne peuvent être touchées qu'à compter de la réception des diagnostics. Ce retard entraine une avance de trésorerie non négligeable pour le Syndicat, ce qui parfois l'oblige à faire appel à la ligne de trésorerie.

Sandrine GARNIER a indiqué également que ce délai d'un an, entre la signature du bon de commande et la réception du diagnostic peut parfois, aux yeux de certains agriculteurs, être mal perçu. Ce qui est tout à fait justifié et qui ne doit, en aucun cas, être pratique courante de la part des prestataires.

M. PANANGET et M. COUPEAU ont indiqué que le délai maximum entre la passation du bon de commande et la réception du diagnostic agricole ne devait pas excéder 3-4 mois, sinon il devient inutile. M. LECOMTE Christophe (Le Theil de Bretagne), Mme ANGER Marie-Paule (Nouvoitou) et M. DESMONS (Corps-Nuds) ont confirmé ce délai.

Sandrine GARNIER a précisé que le Syndicat allait tout mettre en œuvre pour remédier à ce retard et a indiqué que dans le cadre du nouveau marché (2015-2016), ce délai de réception avait été fixé à 4 mois.

#### Un rappel sur les formations a été fait :

Thème	Intervenant	Quand	Où
Comprendre son PPF +	Adage	20/11 13H30	LA GUERCHE DE BRETAGNE Place Charles de Gaulle - Centre culturel La Salorge - Salle de conférence
Valorisation des amendements		3/12 13H30	SAINT ARMEL Salle du Conseil municipal*
organiques		11/12 13H30	ESSÉ Rue des artisans - Salle polyvalente
	Chambre d'Agriculture 35	27/11 13H30	ESSÉ Rue des artisans - Salle polyvalente
Classement des parcelles à risque phytosanitaire		2/12 13H30	LA GUERCHE DE BRETAGNE Place Charles de Gaulle - Centre culturel La Salorge - Salle de conférence
		10/12 13H30	SAINT ARMEL Salle du Conseil municipal*
		26/11 13H30	SAINT ARMEL Salle du Conseil municipal*
Les TCS : comment, intérêts et	FD Ceta	4/12 13H30	ESSÉ Rue des artisans - Salle polyvalente
limites		9/12 13H30	LA GUERCHE DE BRETAGNE Place Charles de Gaulle - Centre culturel La Salorge - Salle de conférence

#### **Deux Projections documentaires auront lieu:**

- Agroforesterie, produire autrement; le 20/11 à 20H30, salle polyvalente <u>d'Amanlis</u> avec la participation de Samuel Legrais de Sylvagraire
- Les TCS, maxi innovations mini coûts de production; le 13/11 à 20H30; salle polyvalente, 8 rue de Vitré, Piré sur Seiche. Frédéric Thomas agriculteur de Marcillé-Robert et impliqué dans le documentaire sera présent pour répondre aux questions.

# 9. Travaux CTMA

Un point sur les travaux milieux aquatiques de l'année 2014 sera fait au cours de la séance.

### CTMA – TRAVAUX DE RESTAURATION MORPHOLOGIQUE

• Ruisseau de la Blanchetais, Orgères – 400ml: reméandrage et recharge granulométrique, création de 3 mares, détournement du drain agricole. (HLB Environnement - Durée du chantier: 2 semaines ½ - Coût 20 000 € ΠC )





#### CTMA - TRAVAUX DE RESTAURATION MORPHOLOGIQUE

 Ruisseau de Pouez, Domalain – 400ml: recharge granulométrique sur 20cm avec diversification en risberme, retalutage des berges en pente douces

(Nature et Paysage: Durée du chantier: 4 jours – Coût 10 000 € TIC)



# CTMA – TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DES OUVRAGES HYDRAULIQUES

### Travaux de dérasement d'un clapet hydraulique – Bourgbarré

HLB Environnement, Durée du chantier: 4 jours - Coût 14 000 € TIC

- Démantèlement du clapet hydraulique et du support du système de commande avec le panneau solaire;
- Déconstruction du radier béton et des culées;
- Remodelage des berges et apport de blocs en fond de lit.





# CTMA – TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DES OUVRAGES HYDRAULIQUES

# ■ Travaux de dérasement du déversoir de Carcé – Bruz

Entreprise PINTO - Durée du chantier: 1 mois et 1 semaine - Coût 119 141 € TIC

Découpe des épaulements latéraux et déconstruction du radier béton en pleine largeur à une cote prédéfinie; Travail hors d'eau avec mise en place de big bag)

Evacuation du béton et mise en place de blocs dans le fond du lit (avec un lit d'étiage moins large et plus profond au centre du déversoir) et bétonnage entre les blocs.

Renforcement des berges amont par enrochement, enlèvement des embâcles en amont et abattage de deux chênes en rive gauche.





# CTMA – TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DES OUVRAGES HYDRAULIQUES

#### Travaux d'enlèvement et remplacement de buse - Orgères

Nature et Paysage - Durée du chantier: 1jours – Coût 1 700 € TIC

- Remplacement de deux buses béton par deux buses PEHD surdimensionnées 1.5m de diamètre, enterrée dans 30cm du lit du ruisseau.
- Enlèvement d'une buse béton de 8 mètres de long.



# CTMA - GESTION DES EMBÂCLES TOTAUX

#### Gestion des embâcles totaux - Seiche aval et Yaigne

Dervenn - Durée du chantier: 7 jours – Coût 12 000 € ΠC

- Enlèvement de 31 arbres (débitage sur 2 mètres et retrait à 10 mètres des berges)
- Stabilisation de 10 arbres dans le lit de la rivière (ébranchage du tronc, stabilisation de la berge avec technique végétale).







Une remarque a été faite sur l'autorisation de l'installation d'une pompe à museau dans la mesure où l'eau est pompée directement au cours d'eau.

Il a été précisé que ce sont les points d'abreuvement directs au cours d'eau qui sont interdits et qui posent de nombreux problèmes mais pas le dispositif de la pompe à museau en lui-même. L'abreuvement direct a pour effets :

- La dégradation de la qualité de l'eau : mise en suspension de particules, risque de contamination bactériologique.
- La dégradation du milieu : piétinement et détérioration des berges, envasement et colmatage du lit mineur.
- Le risque sanitaire pour le bétail.

Ces pourquoi, des systèmes alternatifs peuvent être préconisés pour limiter l'accès du bétail au cours d'eau grâce à la mise en place ou le remplacement de clôtures et d'une pompe à museau afin de maintenir les points d'abreuvement. Cependant, pour des raisons sanitaires les Chambres d'Agricultures préconisent d'amener l'eau pour le bétail directement sur le site via des citernes.

Sandrine GARNIER a rappelé que le diagnostic des cours d'eau du bassin de la Seiche a inventorié 78 abreuvements directs en 2010. Ce qui est peu à l'échelle du bassin versant de la Seiche.

Dans le CTMA, le Syndicat n'avait pas inscrit le financement généralisé de ce type de dispositif. Pour le projet de la commune de Visseiche, ce financement était exceptionnel, car il a été considéré comme une mesure complémentaire aux travaux de restauration de la berge comme présenté ci-dessus sur la photo.

### CTMA - AMÉNAGEMENT FRAYÈRE À BROCHETS

# ► Aménagement d'une frayère à brochets - Bruz

PELATRE TP - Durée du chantier: 5 jours - Coût 10 434 € TTC

- Terrassement et nivellement de la parcelle décaissée par la commune de Bruz dans le cadre d'une mesure compensatoire hydraulique;
- Installation d'un ouvrage de régulation des niveau d'eau à l'exutoire.





#### CTMA - LUTTE CONTRE LES PLANTES EXOTIQUES INVASIVES

■ Travaux d'arrachage de la renouée asiatique - Amanlis, Chateaugiron, Retiers, Orgères - Dervenn-Durée du chantier 8 jours en 4 campagnes - Coût 4 165 €TTC





Suivi et arrache interne de l'hydrocotyle sur l'étang de Carcraon et la Seiche médiane





# 10. Délégations des attributions du comité syndical au président depuis le 24 juin 2014

Comme suite à la délibération prise en date du 22 avril 2014, le Président a rendu compte des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Depuis la séance du 24 juin 2014, les décisions suivantes ont été prises :

Date	Objet	Tiers	MONTANT TTC
11/07/2014	ACHAT FILET	ENTOMO-SILEX	151.79 €
21/07/2014	ACHAT MATERIEL POUR ANALYSES	SA SDMO QUINIOU	313.66 €
21/07/2014	ACHAT CANOE POUR SUIVI TRAVAUX	SAS DECATHLON	389.30€
01/07/2014	LOT 2 - LUTTE CONTRE LES PLANTES INVASIVES	DERVENN	1 041.30 €
21/07/2014	TRAVAUX D'EFFACEMENT DU CLAPET DE BOURGBARRE	HLB ENVIRONNEMENT	14 124.00 €
21/07/2014	LOT 1 - PLANTATION RIPISYLVE COMPLEMENT DE TRAVAUX	SARL NATURE ET PAYSAGE	990.72 €
22/09/2014	LOT 2 - LUTTE CONTRE LES PLANTES EXOTIQUES INVASIVES	DERVENN	1 041.30 €
22/09/2014	LOT 3 - RESTAURATION DU RUISSEAU DE LA BLANCHETAIS	HLB ENVIRONNEMENT	18 998.94 €
22/09/2014	LOT 2 - AMENAGEMENT D'OUVRAGES TRANSVERSAUX	SARL NATURE ET PAYSAGE	1740.00€
25/09/2014	PECHE DE SAUVEGARDE	ETUDES EN MILIEU AQUATIQUE EAU DOUCE	637.80 €
13/10/2014	CREATION D'UN NOUVEAU TRACE DE COURS D'EAU RUISSEAU DE LA BLANCHETAIS	HLB ENVIRONNEMENT	444.00€
21/07/2014	LOT 5 - ENTRETIEN DES PLANTATIONS BREIZH BOCAGE	COLLECTIF BOIS BOCAGE 35	8 083.80 €
20/10/2014	ACHAT TUBES PVC POUR RUISSEAU DE LA BLANCHETAIS	FRANS BONHOMMES	413.16 €
01/07/2014	CONSOMMATION COPIE DU 01/04/14 AU 30/06/14	RICOH FRANCE BRETAGNE	385.34 €
20/10/2014	CONSOMMATION COPIE DU 01/07/14 AU 30/09/14	RICOH FRANCE BRETAGNE	284.00€
01/07/2014	LOT 2 - DIAGNOSTIC ET ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUELS D'EXPLOITATIONS AGRICOLES	ADAGE 35	1200.00€
01/07/2014	LOT 2 - DIAGNOSTICS INDIVIDUELS D'EXPLOITATION AGRICOLE	CHAMBRE DEPARTEMENTALE D'AGRICULTURE	1 046.96 €
01/07/2014	LOT 3 - PRATIQUES AGRICOLES	CHAMBRE DEPARTEMENTALE D'AGRICULTURE	1 043.48 €
01/07/2014	LOT 1 - RELIQUATS D'AZOTE	INSTITUT EN SANTE AGRO- ENVIRONNEMENT	5 793.34 €
21/07/2014	SUIVI QUALITE DE L'EAU 2013	EUROFINS IPL BRETAGNE	2 765.22 €
21/07/2014	PRELEVEMENTS EAU - MAI 2014	SODAE	2 766.60 €
11/09/2014	PRELEVEMENTS EAU - JUIN 2014	SODAE	420.00€
11/09/2014	PRELEVEMENTS EAU PLUIE - JUIN 2014	SODAE	2 119.80 €
11/09/2014	PRELEVEMENTS EAU - JUILLET 2014	SODAE	646.80 €
25/09/2014	DIAGNOSTICS INDIVIDUELS D'EXPLOITATION 2013	CHAMBRE DEPARTEMENTALE D'AGRICULTURE	1 046.96 €
25/09/2014	DIAGNOSTICS INDIVIDUELS D'EXPLOITATION 2013	FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CETA 35	480.00€
25/09/2014	DIAGNOSTICS INDIVIDUELS D'EXPLOITATION 2013	FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CETA 35	960.00 €

25/09/2014	DIAGNOSTICS INDIVIDUELS D'EXPLOITATION 2013	FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CETA 35	480.00€
20/10/2014	ACCOMPAGNEMENT AU DESHERBAGE MECANIQUE	AGROBIO 35	5 435.00 €
20/10/2014	SUIVI BIOLOBIQUE DE 4 STATIONS DU BV DE LA SEICHE	EXECO ENVIRONNEMENT	7 621.06 €
21/07/2014	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT - 1ER TRIMESTRE 2014	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHATEAUGIRON	432.50 €
31/07/2014	INTERETS LIGNE TRESORERIE - 2EME TRIMESTRE 2014	CREDIT AGRICOLE	50.00€
20/10/2014	INTERETS LIGNE TRESORERIE - 3EME TRIMESTRE 2014	CREDIT AGRICOLE	181.09 €
01/07/2014	COTISATION ASSURANCE DU PERSONNEL 2014	SAS CIGAC	2 353.17 €
20/10/2014	ACHAT CERTIFICAT ELECTRONIQUE DEMATERIALISATION	MEGALIS BRETAGNE	432.00€
31/07/2014	INTERETS LIGNE TRESORERIE - 2EME TRIMESTRE 2014	CREDIT AGRICOLE	499.42€
20/10/2014	INTERETS LIGNE TRESORERIE - 3EME TRIMESTRE 2014	CREDIT AGRICOLE	39.14 €

#### 11. Points divers et informations

#### A. Communication

Le Syndicat souhaite réaliser sa troisième Lettre de la Seiche. Un point a été fait sur son contenu. Sa diffusion est prévue en fin d'année courant mi-décembre, et pour les communes qui en sont d'accord, sa distribution pourra être faite via le bulletin municipal.

Un tableau récapitulatif du nombre d'exemplaire par commune a été diffusé. Les communes doivent confirmer le nombre d'exemplaire souhaité.

#### B. Point sur la GEMAPI

M. DEMOLDER a fait un point sur la GEMAPI à travers le diaporama joint au compte rendu.

Il a indiquait qu'il serait préférable que l'IAV conserve la compétence inondation, car la gestion des inondations sera plus cohérente à l'échelle du grand bassin versant de la Vilaine.

D'autant plus que la compétence « inondations » suppose d'avoir des agents ayant des compétences plus poussées en matière en hydraulique.

M. DEMOLDER précise qu'il va réunir les présidents des structures de bassin versant du bassin de la Vilaine pour définir avec eux des rencontres avec les EPCI concernées par la réforme courant du 1<sup>er</sup> trimestre 2015.